Informations de base

1995/0328(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée **Subject** 3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche **Zone géographique** Mer méditerranée région	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
PECH Pêche	BALDARELLI Francesco (PSE)	23/01/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Pêche	1935	1996-06-10

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
06/12/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0635	Résumé
01/02/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/04/1996	Vote en commission		Résumé
24/04/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0134/1996	
10/06/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		Résumé
10/06/1996	Fin de la procédure au Parlement		
15/06/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/0328(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation

Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Règlement du Parlement EP 170 Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	PECH/4/07550

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0134/1996 JO C 152 27.05.1996, p. 0004	24/04/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0299/1996 JO C 166 10.06.1996, p. 0234-0243	24/05/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1995)0635 JO C 041 13.02.1996, p. 0017	06/12/1995	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES0416/1996 JO C 174 17.06.1996, p. 0034	27/03/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1075
JO L 142 15.06.1996, p. 0001 Résumé

Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée

1995/0328(CNS) - 24/05/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport BALDARELLI, le Parlement européen a approuvé la proposition de règlement tout en précisant que la Commission fera réaliser une étude sur les conséquences de la pêche sportive au thon rouge pratiquée en Méditerranée à l'aide d'engins de pêche reliés à des moyens de reconnaissance aériens.

Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée

1995/0328(CNS) - 10/06/1996 - Acte final

OBJECTIF : introduire dans le Règlement 94/1626/CEE la recommandation concernant la gestion du thon rouge en méditerrannee, adoptée par le Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) lors de sa session du 22 au 26 mai 1995. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 96 /1075/CE du Conseil modifiant le règlement 94/1626/CE prévoyant certaines mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée. CONTENU : le règlement prévoit l'interdiction pour les palangriers de plus de 24 mètres hors tout de pêcher le thon rouge en méditerranée pendant une période comprise entre le 1er juin et le 31 juillet de chaque année. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 22/06/1996.

Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée

1995/0328(CNS) - 10/06/1996

Le Conseil a adopté un règlement modifiant le règlement 94/1626/CE.

Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée

1995/0328(CNS) - 27/03/1996 - Comité économique et social: avis, rapport

Le Comité approuve la proposition de la Commission, considérant qu'elle favorise une politique de la pêche rationnelle et respectueuse de l'équilibre des ressources.

Mesures techniques de conservation des ressources de pêche en Méditerranée

1995/0328(CNS) - 06/12/1995 - Document de base législatif

OBJECTIF : introduire dans le Règlement 1626/94/CEE du Conseil la recommandation concernant la gestion du thon rouge en méditerrannee, adoptée par le Conseil Général des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) lors de sa session du 22 au 26 mai 1995. Les recommandations du CGPM ont un caractère contraignant pour ses membres (en l'occurrence, les quatre pays à façade méditerranéenne, à savoir la Grèce, l'Espagne, la France et l'Italie sont concernés). CONTENU : la seule modification introduite dans l'actuelle réglementation concerne l'introduction d'une période annuelle d'interdiction de pêche : interdiction pour les palangriers de plus de 24 mètres hors tout de pêcher le thon rouge en méditerranée pendant une période comprise entre le 1er juin et le 31 juillet de chaque année.